AVIS DE LA BOURSE

Admission d'emprunts au Marché Obligataire de la Cote de la Bourse

Les emprunts CIL 2009-2, BTE 2009 et Meublatex 2008 ont été admis à la cote de la Bourse le 25/09/2009 et la date d'introduction sur le NSC sera fixée ultérieurement. Les principales caractéristiques des emprunts précités sont exposées

dans le tableau ci-après:

Libellés de l'emprunt	Emetteur	Inter. chargé	Taux d'intérêt brut en %	Durée en années	Nominal en Dinars	Mode d'Amortiss ement	Montant Souscrit en MD	Date de jouissance	1ère Échéance	Dernière Echéance	Garantie
CIL 2009-2	Compagnie International e de Leasing	CGI	5,375% & TMM+0,75 %	5	100	АР	20,0	15/09/2009	15/09/2010	15/09/2014	
BTE 2009	Banque de Tunisie et des Emirats	BNA Capitaux	5,25%	10	100	АР	50,0	15/09/2009	15/09/2010	15/09/2019	
Meublatex 2008	Meublatex	Amen Invest	5,40%	7 dont 2 franchis	100	АР	10,0	28/08/2009	28/08/2010	28/08/2016	BH;BIAT;BTE; Attijari; BNA; BTL; ATB

Rappel du mode de cotation:

Il est rappelé qu'en application de la réglementation en vigueur, les valeurs admises au marché obligataire sont cotées en pourcentage du nominal et au pied du coupon, c'est-à-dire sans le coupon couru. Etant précisé que ce dernier est calculé, le jour de négociation, entre la date incluse du dernier paiement et la date de dénouement exclue.